

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B127-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B127

OBJET : Zones d'activités - ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc - Agrément d'acquéreur du lot 18

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi – Zones d'activités

Objet : ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc – Agrément d'acquéreur du lot 18

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la commercialisation de la première tranche de la ZAC communautaire de Bertoire 2 sur la commune de Lambesc et conformément au traité de concession, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » sollicite la CPA pour donner un agrément d'acquéreur en vue de céder un lot à la société ABAIPRO.

Exposé des motifs :

En tant que concessionnaire de l'opération de la ZAC de Bertoire 2 depuis janvier 2011, la SPLA Pays d'Aix Territoires est chargée de la commercialisation des terrains en concertation avec le concédant, notamment dans le cadre des instances de suivi de la concession. Aussi, conformément à l'article 25.1 du traité de concession, « toutes les cessions, concessions d'usage, location... seront validées par le concédant par délibération de l'autorité compétente ».

La ZAC de Bertoire 2 s'étend sur 17 ha au total et sera réalisée en plusieurs tranches successives. Les travaux d'aménagement de la 1^{ère} tranche, en extension directe de

la zone existante sont terminés et permettent la commercialisation d'une vingtaine de lots de 1000 à 6000 m².

La vocation de cette zone est orientée prioritairement vers les industries des métiers de la construction et les activités économiques en lien avec la promotion du développement durable.

Le Comité de pilotage de l'opération présidé par le Maire de la Commune est chargé d'analyser les demandes d'entreprises pour une implantation sur la Zone d'Activités. Réuni le 28 novembre dernier, le Comité a donné un avis favorable à la cession du lot n°18 d'une superficie totale de 983 m² à la société ABAIPRO au prix de 70€HT/m², soit un prix de vente de 68 810€ HT.

Ce montant est conforme aux prix de commercialisation définis en comité de pilotage du 14 novembre 2012 en fonction de la taille et du positionnement des lots sur la ZAC, à savoir:

- 55 € HT/m² pour les terrains en retrait de la voie;
- 60 € HT/m² pour les terrains en façade sur voie supérieurs à 1800 m²;
- 70 € HT/m² pour les terrains en façade sur voie inférieurs à 1800 m².

L'entreprise ABAIPRO est spécialisée depuis 20 ans dans la dératisation, désinfection, désinsectisation ainsi que dans la vente de produits de nettoyage et d'hygiène certifiés ECOCERT, ECOLABEL, ECOREFLEX, respectueux de l'homme et de l'environnement.

Pour rappel, le Cahier des Charges de Cession et de Location de Terrain (CCCT) de la ZAC sera annexé à l'acte authentique. Il établit des prescriptions pour l'aménagement des lots (espaces verts, clôtures, gestion des déchets...) et l'implantation des constructions. Il fixe également les règles pour favoriser les économies d'énergie : orientation et isolation des bâtiments, utilisation de la ventilation naturelle, utilisation de bois éco-certifiés...

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5,

VU la délibération n°2005-A320 du 8 décembre 2005 déclarant d'intérêt communautaire l'extension de la ZAC du plateau de Bertoire à Lambesc;

VU la délibération n° 2006-A296 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2006 créant la ZAC,

VU la délibération n°2008-A077 du Conseil Communautaire du 26 juin 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder aux acquisitions et cessions foncières, ainsi qu'à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de zones d'activités intercommunales dès lors que les crédits sont prévus au budget ;

VU la délibération n°2011-B010 du Bureau communautaire du 21 janvier 2011 décidant la concession d'aménagement de la ZAC de Bertoire 2 à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU le traité de concession de l'opération à la SPLA Pays d'Aix Territoires notifié le 21 avril 2011 et notamment son article 25;

VU l'avis du comité de pilotage de la ZAC du 28 novembre 2013,

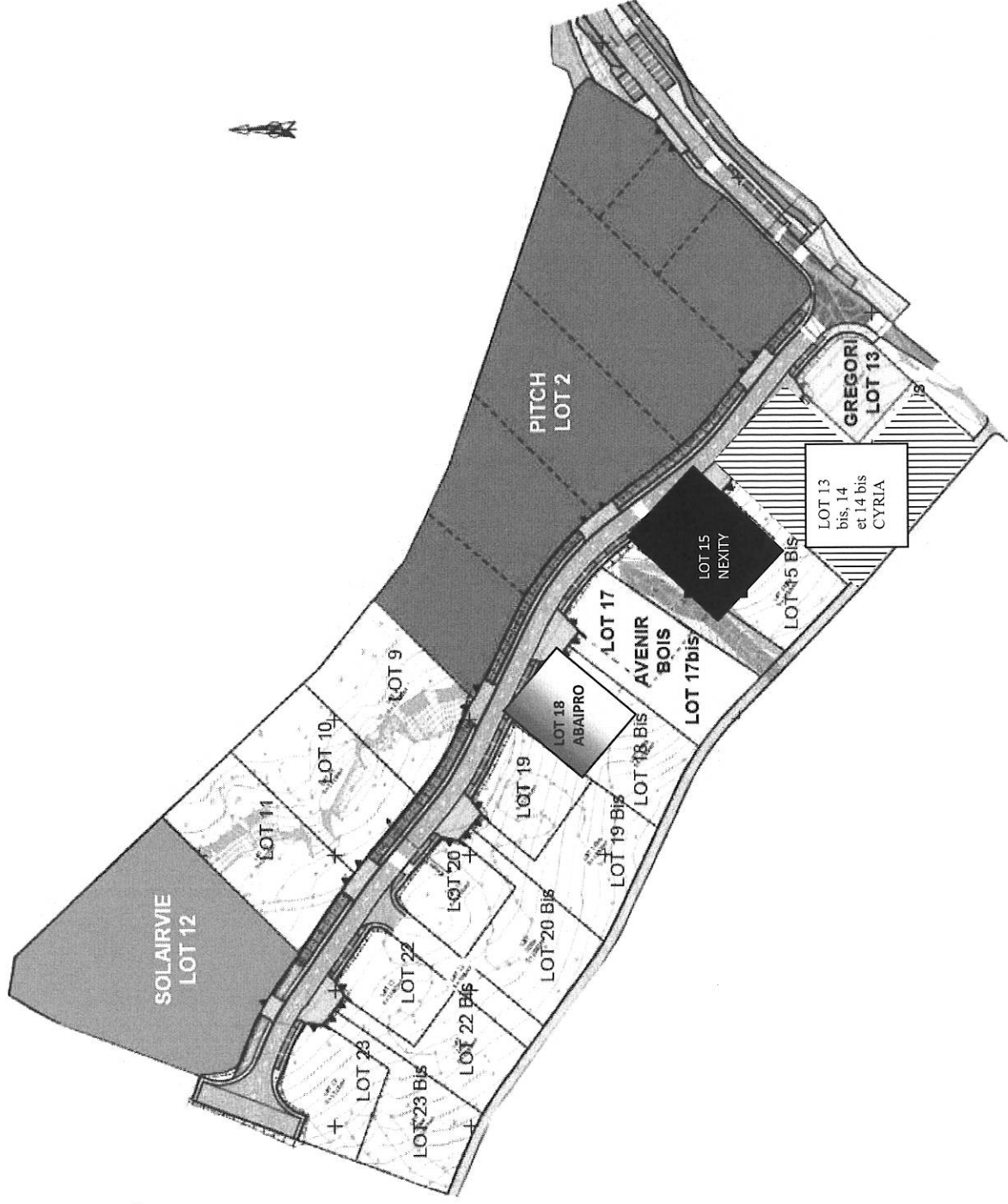
VU l'avis de la Commission Développement économique de l'insertion et de l'emploi du 4 février 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'agréer la société ABAIPRO ou toute personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner, comme acquéreurs du lot 18 conformément au plan ci-joint et aux montants mentionnés dans le rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ZAC de Bertoire 2 – Schéma d'aménagement de la 1^{ère} tranche



OBJET : Zones d'activités - ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc - Agrément d'acquéreur du lot 18

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014